



Doc. 14518
23 mars 2018

Il est temps d'agir: la réponse politique de l'Europe pour combattre la manipulation des compétitions sportives

Proposition de résolution

déposée par M. Roland Rino BÜCHEL et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Europe est victime de la manipulation des compétitions sportives, notamment en raison de l'impact économique et social des crimes qu'elle implique. Des efforts considérables sont fournis par les acteurs concernés, publics et privés, mais ils sont insuffisamment coordonnés au niveau international.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (STCE n° 215) a été adoptée en 2014 pour fournir un cadre juridique de coopération. L'Assemblée parlementaire a joué un rôle clé dans ce processus en demandant la rédaction de cette convention ([Recommandation 1997 \(2012\)](#)), puis en appelant les États à la ratifier rapidement ([Avis 287 \(2014\)](#)). En quatre ans, la convention a été signée par 32 États, mais seulement trois l'ont ratifiée, alors que cinq ratifications sont nécessaires à son entrée en vigueur.

Les États membres de l'Union européenne ont joué un rôle important dans son adoption. Toutefois, ils sont aujourd'hui empêchés de ratifier la convention apparemment en raison d'un blocage institutionnel survenu au niveau du Conseil européen à cause d'interprétations controversées du droit de l'Union européenne et de l'opposition d'un seul pays.

Cette situation est inacceptable. Elle nourrit une perception négative des institutions européennes, incapables d'apporter une réponse adéquate à un problème public. En attendant, les réseaux criminels profitent de l'absence de cadre légal international pour corrompre les compétitions sportives. Enfin, si un blocage collectif des ratifications par un seul pays était avéré, il menacerait la capacité du Conseil de l'Europe à établir des normes.

L'Assemblée, qui est attachée à la coopération interinstitutionnelle entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et qui soutient la fonction normative du Conseil de l'Europe, peut aider en dénonçant la situation et en incitant l'adoption de mesures concrètes pour la ratification de la convention.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BÜCHEL Roland Rino, Suisse, ADLE
BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE
COMTE Raphaël, Suisse, ADLE
CORSINI Paolo, Italie, SOC
DUMITRESCU Cristian-Sorin, Roumanie, SOC
GAMBARO Adele, Italie, GDL
GONÇALVES Carlos Alberto, Portugal, PPE/DC
GORGHIU Alina Ștefania, Roumanie, PPE/DC
GRYFFROY Andries, Belgique, NI
GYÖNGYÖSI Márton, Hongrie, NI
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HONKONEN Petri, Finlande, ADLE
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
NĚMCOVÁ Miroslava, République tchèque, CE
POPA Ion, Roumanie, PPE/DC
RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC
SANTA ANA María Concepción, de, Espagne, PPE/DC
SCHÄFER Axel, Allemagne, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
TUȘA Adriana Diana, Roumanie, SOC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
GDL: Groupe des démocrates libres
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe